Subventions FIPD 2021 - Tableau récapitulatif des modalités de dépôt

Type d'appel à projets	Échéance de dépôt	Modalités de dépôt	Pièces à fournir
Prévention de la délinquance	30 avril 2021	https://subventions.fipd.interieur.gouv.fr/	✓ CERFA de demande de subvention (n°12156*05), complété, daté et signé. Celui-ci est valable pour toutes les structures. Les collectivités locales devront renseigner uniquement les parties les concernant, à savoir les rubriques 1 (sans tenir compte des données spécifiques aux associations), 6 et 7 ; ✓ Relevé d'identité bancaire ; ✓ Évaluation de l'action menée l'année précédente dans le cadre d'un renouvellement d'action (fiche bilan et cerfa bilan financier).
Prévention de la radicalisation	30 avril 2021	https://subventions.fipd.interieur.gouv.fr/	 ✓ CERFA de demande de subvention (n°12156*05), complété, daté et signé. Celui-ci est valable pour toutes les structures. Les collectivités locales devront renseigner uniquement les parties les concernant, à savoir les rubriques 1 (sans tenir compte des données spécifiques aux associations), 6 et 7; ✓ Relevé d'identité bancaire; ✓ Évaluation de l'action menée l'année précédente dans le cadre d'un renouvellement d'action (fiche bilan et cerfa bilan financier).
Vidéoprotection	30 avril 2021	https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/fipd-2021- videoprotection-prefecture-ariege	 ✓ CERFA de demande de subvention (n°12156*05), complété, daté et signé; ✓ Copie du formulaire de demande d'autorisation d'un système de vidéoprotection (CERFA 13806*03), pour les projets de caméras sur la voie publique ou de l'arrêté préfectoral autorisant le dispositif; ✓ Délibération du conseil compétent autorisant la demande (conseil municipal, conseil d'administration); ✓ Éléments permettant d'appréhender la pertinence du projet et de déterminer la nature de l'aide à apporter : ✓ Étude ou diagnostic du référent sûreté ayant conduit le porteur du projet à finaliser celui-ci; ✓ Plan d'implantation des caméras indiquant les champs de vision et la finalité de leur positionnement; ✓ Tout devis établi par un prestataire de service (daté et signé); ✓ Relevé d'identité bancaire (RIB).
Sécurisation des établissements scolaires	30 avril 2021	https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/fipd-2021- etab-scolaire-prefecture-ariege	 ✓ CERFA de demande de subvention (n°12156*05), complété, daté et signé; ✓ Attestation du porteur de projet selon laquelle le ou les établissements visés disposent bien d'un PPMS actualisé au risque attentat-intrusion (ne pas envoyer les PPMS complets); ✓ Diagnostic du référent sûreté, s'il a été réalisé; ✓ Devis détaillés des travaux à effectuer pour chaque établissement; ✓ Si vidéoprotection: Plans avec emplacement des caméras et champs de vision; copie du CERFA de demande d'autorisation ou de l'arrêté préfectoral autorisant le dispositif de vidéoprotection; ✓ Pour les établissements privés sous contrat: attestation précisant le montant des dépenses et recettes annuelles; ✓ RIB de l'établissement.
Équipement des polices municipales	30 avril 2021	Préfecture de l'Ariège Bureau de la sécurité intérieure 2 rue de la préfecture – préfet Claude Érignac - BP 40087 09007 FOIX Cedex Mail : <u>pref-fipd@ariege.gouv.fr</u>	 ✓ CERFA de demande de subvention (n°12156*05), complété, daté et signé; ✓ Devis 2021 - NB: les factures devront être transmises uniquement lorsque l'octroi de la subvention aura été notifié, permettant le versement de la somme allouée; aucun équipement acheté avant la date de dépôt de la demande de subvention ne sera pris en charge; ✓ Pour les radios: convention d'interopérabilité fournie par le ST(SI)²; ✓ Pour les caméras-piétons: autorisation préfectorale pour l'exploitation des caméras-piéton; ✓ RIB de la commune ou de l'EPCI.
Sécurisation des sites sensibles	30 avril 2021	Préfecture de l'Ariège Bureau de la sécurité intérieure 2 rue de la préfecture – préfet Claude Érignac - BP 40087 09007 FOIX Cedex Mail : <u>pref-fipd@ariege.gouv.fr</u>	 ✓ CERFA de demande de subvention (n°12156*05), complété, daté et signé; ✓ Devis récents; ✓ Si vidéoprotection: copie du CERFA de demande d'autorisation ou de l'arrêté préfectoral autorisant le dispositif de vidéoprotection; plan d'implantation des caméras indiquant leurs champs de vision et la finalité de leur positionnement; ✓ Diagnostic de sûreté éventuel; ✓ RIB.